

Interreg
Caraïbes



Fonds européen de développement régional

SARG'COOP
Programme caribéen de coopération de
lutte contre les algues sargasses



TECHNIQUE DE COLLECTE LE KIT SARGASSES

Camille PÉLAGE
Président du SIPS

25/10/2019



LES SARGASSES AGACENT !



Plage du bourg - Capesterre Mgte



Baie de Marigot - Terre de Haut



LE SIPS, UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL SINGULIER

Le SIPS est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) créé depuis 1968.

Le SIPS regroupe aujourd'hui 25 communes (près de 300 000 habitants).

Sur les 81 plages répertoriées par la Région dans le cadre du Programme OCEAN, 58 sont du ressort du Syndicat.

Sur les 57 principaux sites touristiques répertoriés par le guide Michelin, 50 relèveraient de la compétence du Syndicat.



UN SYNDICAT COMPETENT POUR AGIR

Le syndicat a pour objet la mise en valeur des sites et des plages à vocation touristique de la Guadeloupe par :

- la réalisation d'aménagements nécessaires à l'accueil et à la sécurité des visiteurs ;

- l'exploitation et l'entretien des lieux ;

- la pose et l'entretien d'une signalétique et d'un balisage appropriés

- la mise en conformité des sites et des plages avec la réglementation en vigueur

- La lutte contre les pollutions et les nuisibles**

- la recherche, autant que possible, de label de qualité



UN SYNDICAT ACTIF SUR LES SARGASSES

Dès les premiers échouages de sargasses en 2011, le SIPS s'est positionné en soutien aux communes.

De 2011 à 2015, le Syndicat a mobilisé plus de 217 000 euros sur ses fonds propres.

En 2015, le SIPS a commandité et financé une **étude réalisée par la CCI sur l'impact économique des Sargasses** sur les entreprises du littoral de la Guadeloupe (5 millions d'€ de perte en 2015, plus un impact indéniable sur la notoriété des entreprises).

Depuis 2018, **le SIPS assure, avec le concours de l'ADEME et de la Région, la mission de coordination des actions de lutte contre les SARGASSES.**



DE FORTES PRÉCONISATIONS DES AUTORITÉS

Le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'inspection générale de l'administration (IGA) ont formulé en 2016 des recommandations opérationnelles afin d'organiser la filière de ramassage, stockage, traitement et de la valorisation des algues sargasses ; Entre autres objectifs :

- **Le ramassage des sargasses échouées, sous un délai de 72 heures**
- **La nécessité de définir un Plan de Gestion des Risques**

Lors d'une visite en Guadeloupe au mois de juin 2018, le **Ministre de l'Ecologie a fixé l'objectif d'un ramassage des algues échouées sous un délai de 48 heures.**



INTERVENTION DÉLICATES EN RAISON DE LA NATURE DES SITES

Très tôt, le SIPS a mené des recherches, rencontré des fabricants, organisé des démonstrations.

De manière à nuire le moins possible au milieu naturel, le SIPS a proposé des **matériels adaptés, regroupés au sein du « Kit Sargasse »**.

Le kit se compose :

- d'une cribleuse (attelée à un tracteur agricole)
- d'un cane loader ou autre engin à grappin
- d'une benne épandeuse (attelée à un tracteur agricole)

LA CRIBLEUSE

L'utilisation maîtrisée de la Cribleuse permet de contenir, sur les plages, la quantité de sable collecté de **10 à 5 % du volume ramassé de matière**, contrairement à un godet plein de tractopelle récoltant jusqu'à 50 % de sable (voir plus).



LA BENNE ÉPANDEUSE

La benne épanseuse d'une capacité variant de 8 à 20 m³ (selon les modèles) permet d'étaler les algues par projection sur une épaisseur inférieure à 10 cm. Cette technique permet le séchage rapide des sargasses.



LE CANE LOADER

Initialement destiné aux travaux d'enlèvement de la canne dans les champs, léger, maniable et mobile, le Cane Loader se révèle d'une grande efficacité pour ramasser les sargasses. Le grappin pouvant être amélioré pour en faire un tamis.





UN KIT DE MATÉRIELS ADAPTÉ AUX ÉCHOUAGES ORDINAIRES

Le kit de matériels est adapté pour des niveaux d'échouage allant de **faible (0 à 100 m³)** à **moyen (100 à 500 m³)**.

L'équipement permet de collecter environ **50 m³** de sargasses par heure soit **250 m³/j** sur une plage avec une bonne accessibilité et un linéaire plat.

Le coût d'achat d'un kit sargasse varie de **320 à 400 K€** avec un coût de fonctionnement estimé à **80 K€** par an.

Des couts de formation sont également à prévoir pour l'obtention de permis spéciaux (type CACES etc...) soit environ **3,5 K€ par agents**

PERFORMANCES DU DISPOSITIF

En **2018**, des moyens lourds du BTP ont dus être déployés sur les littoraux impactés avec plus de **108 000 m³** de sargasses et de sable collecté.

Nous notons une **diminution de 45 %** des quantités collectés en 2019 par rapport à 2018. Ce résultat s'explique par :

- des niveaux d'échouage plus faible en 2019
- une aide de l'Etat limitée à l'acquisition de matériel à partir du second trimestre 2019
- l'emploi de moyens de collecte inadaptés

LES LIMITES DU SYSTÈME

En 2019, seul **15 % des communes impactées** ont fait l'acquisition du kit ou partie du kit sargasse en raison des retards pris dans l'initiation des procédures de marchés et de passation de commandes (**6 à 18 mois**).

Les matériels utilisés continuent à être pour l'essentiel des machines de ramassage classique, d'une efficacité limitée, voire complètement inadaptés à la gestion des échouages.

A noter que le kit n'est pas adapté pour des échouages dans les ports et les zones peu accessibles où des moyens de récupération en mer sont plus opérants.

LES PLAGES DÉLASSENT !



Plage de Saint-Louis

Toutes nos plages ne sont pas touchées.

Grâce aux **81 plages recensées**, les îles de Guadeloupe demeurent très attractives

Bon séjour dans les îles de Guadeloupe !



Plage de Grand-Anse, Deshaies